



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 21 septembre 2010 — N° 133

Président de l'Assemblée nationale :
M. Yvon Vallières

QUÉBEC

La séance est ouverte à 13 h 47.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

Mme Blais (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration concernant la Journée mondiale des sourds.

M. Gendron (Abitibi-Ouest) fait une déclaration concernant les 30 ans de service de M. Guy Nolet à la ville d'Amos.

M. Lessard (Frontenac) fait une déclaration concernant la journée et la soirée des Grands prix de la ruralité.

M. Bérubé (Matane) fait une déclaration concernant le Labrador.

M. Hamad (Louis-Hébert) fait une déclaration concernant la Semaine des transports collectifs et actifs 2010.

21 septembre 2010

Mme Beaudoin (Mirabel) fait une déclaration concernant La Petite Maison de Pointe-Calumet.

M. Chevarie (Îles-de-la-Madeleine) fait une déclaration concernant l'artiste Georges Langford.

M. Kotto (Bourget) fait une déclaration concernant la Coopérative funéraire de l'île de Montréal.

M. Lehouillier (Lévis) fait une déclaration concernant M. Denis Villeneuve pour son film *Incendies*, gagnant du meilleur film canadien au Festival international du film de Toronto.

À 13 h 59, Mme Houda-Pepin, première vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 15.

Moment de recueillement

21 septembre 2010

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe un moment de recueillement à la mémoire de M. Jean Gaulin, conjoint de Mme Monique Richard, députée de Marguerite-D'Youville, de Mme Fleurette Gilbert, mère de M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière, de Mme Annette Frenette Gauvreau, mère de M. René Gauvreau, député de Groulx, de M. Marcel Trottier et de Mme Françoise Niquet Trottier, père et mère de M. Denis Trottier, député de Roberval et de M. Léonce Cantin, employé de l'Assemblée nationale.

M. le président dépose :

Une lettre en date du 9 août 2010, que lui a adressée M. Jacques Dupuis, député de Saint-Laurent, l'informant de sa démission;

(Dépôt n° 1511-20100921)

Une lettre en date du 12 août 2010, que lui a adressée M. Charest, premier ministre, l'informant de la nomination de M. Robert Dutil, député de Beauce-Sud, à la fonction de leader adjoint du gouvernement;

(Dépôt n° 1512-20100921)

Une lettre en date du 3 septembre 2010, que lui a adressée M. Claude Béchar, député de Kamouraska-Témiscouata, l'informant de sa démission.

(Dépôt n° 1513-20100921)

M. le président communique et dépose :

Une lettre datée du 12 juillet 2010, adressée à M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Blanchet, Directeur général des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 5 juillet 2010 dans la circonscription de Vachon et proclamant élu Mme Martine Ouellet;

(Dépôt n° 1514-20100921)

Une lettre datée du 20 septembre 2010, adressée à M. François Côté, secrétaire général de l'Assemblée nationale, par M. Blanchet, Directeur général des élections du Québec, relativement à l'élection partielle tenue le 13 septembre 2010 dans la circonscription de Saint-Laurent et proclamant élu M. Jean-Marc Fournier.

(Dépôt n° 1515-20100921)

21 septembre 2010

Puis il dépose :

Une lettre datée du 20 septembre 2010, que lui a adressée M. Charest, premier ministre, l'informant de la nomination de M. Jean-Marc Fournier, député de Saint-Laurent, à la fonction de leader du gouvernement;

(Dépôt n° 1516-20100921)

Une lettre datée du 15 septembre 2010, que lui a adressée Mme Marois, chef de l'opposition officielle, l'informant de la nomination de M. Bertrand St-Arnaud, député de Chambly, à la fonction de leader adjoint de l'opposition officielle.

(Dépôt n° 1517-20100921)

À l'invitation de M. le président, Mme Marois, chef de l'opposition officielle, et Mme Léger, whip de l'opposition officielle, accueillent la nouvelle députée de Vachon, Mme Martine Ouellet.

Puis à l'invitation de M. le président, M. Charest, premier ministre et M. Moreau, whip en chef du gouvernement, accueillent le nouveau député de St-Laurent, M. Jean-Marc Fournier.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé à la présentation d'une motion sans préavis par le premier ministre.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Charest, premier ministre, conjointement avec Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier), M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) et M. Caire (La Peltrie) propose :

QUE l'Assemblée nationale offre ses sincères condoléances à la famille et aux proches de M. Claude Bécharde et lui rende un dernier hommage en reconnaissance de son engagement exceptionnel et inconditionnel auprès des gens du comté de Kamouraska-Témiscouata et de tous les Québécois; en reconnaissance aussi du courage dont il a fait preuve dans son dur combat contre le cancer.

21 septembre 2010

Un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le président, l'Assemblée observe une minute de silence.

À l'invitation de M. le président, l'Assemblée procède aux allocutions pour l'accueil des nouveaux députés. Mme Marois, chef de l'opposition officielle, M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Khadir (Mercier) et M. Charest, premier ministre, font quelques remarques.

Mme Ouellet (Vachon) prend la parole.

Puis M. Fournier (Saint-Laurent) prend la parole.

Enfin, M. le président souhaite la bienvenue aux nouveaux députés.

Dépôts de documents

M. Bolduc, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel sur l'application de la procédure d'examen des plaintes et l'amélioration de la qualité des services – Centre régional de santé et services sociaux de la Baie-James, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.
(Dépôt n° 1518-20100921)

Le rapport annuel de gestion de la Régie de l'assurance maladie du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010.
(Dépôt n° 1519-20100921)

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

Les réponses du gouvernement aux deux pétitions déposées par M. Bergeron (Verchères) le 20 avril 2010 :

21 septembre 2010

La première, concernant l'accès aux chemins publics des véhicules munis d'un poste de conduite à droite au Québec;

(Dépôt n° 1520-20100921)

La deuxième, concernant l'accès aux chemins publics des véhicules légers au Québec;

(Dépôt n° 1521-20100921)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées par M. Diamond (Maskinongé) et par Mme St-Amand (Trois-Rivières) le 20 avril 2010, et par M. Ouimet (Marquette) et par M. Diamond (Maskinongé) le 21 avril 2010, concernant les impôts et taxes sur la masse salariale des petites et moyennes entreprises;

(Dépôt n° 1522-20100921)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée par Mme Léger (Pointe-aux-Trembles) le 13 mai 2010, concernant une demande de compensation financière accordée aux aidants naturels et aux bénévoles œuvrant dans des organismes communautaires;

(Dépôt n° 1523-20100921)

La réponse à la question écrite n° 47, concernant la délimitation du domaine hydrique de l'État de la rivière Richelieu, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 9 juin par M. Turcotte (Saint-Jean).

(Dépôt n° 1524-20100921)

M. le président dépose :

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 90.5 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, dans le cadre de l'élection municipale tenue dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, le 6 juin 2010;

(Dépôt n° 1525-20100921)

Le rapport du Directeur général des élections sur la mise en application de l'article 490 de la *Loi électorale*, dans le cadre de l'élection partielle tenue dans la circonscription électorale de Vachon, le 5 juillet 2010;

(Dépôt n° 1526-20100921)

21 septembre 2010

Le rapport détaillé des résultats officiels du scrutin qui s'est tenu le 5 juillet 2010 dans la circonscription électorale de Vachon;

(Dépôt n° 1527-20100921)

Deux lettres reçues respectivement le 16 et le 17 juin 2010, la première de la part du président du Sénat, M. Noël A. Kinsella, et la deuxième du président de la Chambre des Communes, M. Peter Milliken, en réponse à la motion adoptée à l'unanimité par les membres de l'Assemblée nationale du Québec, le 27 mai dernier, concernant le projet de loi créant une commission canadienne des valeurs mobilières, dont le texte a été transmis par leurs soins à la ministre des Affaires intergouvernementales, Mme Josée Verner;

(Dépôt n° 1528-20100921)

Une lettre reçue le 22 juin 2010, de la part de la ministre des Affaires intergouvernementales canadiennes, présidente du Conseil privé et ministre de la Francophonie, Mme Josée Verner, en réponse à la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 19 mai 2010, concernant le droit des femmes à l'avortement;

(Dépôt n° 1529-20100921)

Le rapport d'activité et de gestion de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2010;

(Dépôt n° 1530-20100921)

Une lettre reçue le 27 août 2010, de la part du président de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, M. Gaétan Cousineau, concernant la démission d'un membre de la Commission, M. Pierre Michaud.

(Dépôt n° 1531-20100921)

M. le président dépose les décisions du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 10 juin 2010 :

Décision 1529 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les ressources financières attribuées à la Commission spéciale sur la question de mourir dans la dignité;

(Dépôt n° 1532-20100921)

Décision 1530 concernant le Règlement concernant les virements de crédits des programmes 1 et 2 au programme 3 et du programme 1 au programme 2 du budget de l'exercice financier 2009-2010;

(Dépôt n° 1533-20100921)

21 septembre 2010

Décision 1531 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;
(Dépôt n° 1534-20100921)

Décision 1532 concernant le Règlement concernant la nomination d'une directrice de la Bibliothèque;
(Dépôt n° 1535-20100921)

Décision 1533 concernant le Règlement concernant la promotion du directeur des relations interparlementaires et internationales;
(Dépôt n° 1536-20100921)

Décision 1534 concernant le Règlement concernant la nomination du conseiller spécial auprès du président et du secrétaire général de l'Assemblée nationale.
(Dépôt n° 1537-20100921)

Le nouveau diagramme de l'Assemblée nationale daté d'aujourd'hui;
(Dépôt n° 1538-20100921)

La copie du préavis de la motion proposée par M. Bédard (Chicoutimi) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 22 septembre 2010, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».
(Dépôt n° 1539-20100921)

Dépôts de rapports de commissions

M. Pinard (Saint-Maurice), à titre de vice-président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles qui, les 12, 13, 18, 19 et 20 mai 2010, les 17, 18, 19, 24 et 25 août 2010, ainsi que le 7 septembre 2010, a tenu des auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 79, Loi modifiant la Loi sur les mines.

(Dépôt n° 1540-2010921)

21 septembre 2010

M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'Assemblée nationale qui, les 14 et 15 septembre 2010, a procédé à l'étude du rapport préliminaire de la Commission de la représentation électorale.

(Dépôt n° 1541-20100921)

Dépôts de pétitions

Mme Beaudoin (Mirabel) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 089 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la protection de la région d'Oka contre tout projet de développement minier.

(Dépôt n° 1542-20100921)

M. Drainville (Marie-Victorin) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 882 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la couverture de l'hormonothérapie féminine bio-identique par la Régie de l'assurance maladie du Québec.

(Dépôt n° 1543-20100921)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement,
M. Leclair (Beauharnois) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 21 759 citoyens et citoyennes du Québec, concernant le conflit de travail au Journal de Montréal.

(Dépôt n° 1544-20100921)

21 septembre 2010

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, dépose :

Une lettre datée du 21 septembre 2010, adressée à Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, par Mme Marie-José Nadeau, vice-présidente exécutive aux Affaires corporatives et secrétaire générale d'Hydro-Québec, concernant la liste de contrats octroyés dans le cadre de projets de construction conformément à la politique d'Hydro-Québec.

(Dépôt n° 1545-20100921)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Bédard, leader de l'opposition officielle, dépose :

Copie d'un extrait du Journal des débats, concernant l'indépendance du Procureur général dans le procès des Hell's Angels.

(Dépôt n° 1546-20100921)

À la demande de M. le président, M. Fournier, leader du gouvernement, retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Sklavounos (Laurier-Dorion), conjointement avec Mme Beaudoin (Rosemont), M. Deltell, chef du deuxième groupe d'opposition, M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière), M. Caire (La Peltrie) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale exprime ses sincères condoléances au peuple pakistanais ainsi qu'aux Québécois d'origine pakistanaise et particulièrement aux familles touchées par les inondations survenues depuis le début de la mousson;

21 septembre 2010

QU'elle partage sa peine à l'égard des pertes de vies humaines, des blessés et sinistrés;

QU'elle souligne le courage remarquable de la population face aux épreuves qu'elle doit surmonter et;

QU'elle assure sa solidarité au peuple pakistanais ainsi qu'aux Québécois d'origine pakistanaise.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

M. Curzi (Borduas), conjointement avec M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal et le Mouvement Montréal français; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission de l'aménagement du territoire, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, procède à des consultations particulières et tienne des auditions publiques les 7, 8, 10 et 21 septembre 2010 à la salle Louis-Hippolyte-LaFontaine et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Union des municipalités du Québec
Fédération québécoise des municipalités
Ville de Montréal
Ville de Québec
Ville de Laval
Ville de Gatineau
Ville de Longueuil
Ville de Sherbrooke
Ville de Saguenay
Ville de Lévis

21 septembre 2010

Ville de Trois-Rivières
Ville de Terrebonne
Association des officiers municipaux du Québec
Association des directeurs municipaux du Québec
Association des directeurs généraux municipaux du Québec
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Syndicat des professionnelles et des professionnels municipaux de Montréal
Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Québec
Syndicat des employés manuels de la Ville de Québec
Alliance des professionnels et des professionnelles de la Ville de Québec
Syndicat canadien de la fonction publique
René Villemure, Institut québécois d'éthique appliquée
Luc Bégin, directeur, Institut d'éthique appliquée de l'Université Laval
Denis Saint-Martin, professeur, Université de Montréal
Michel Dion, professeur et spécialiste en éthique, Université de Sherbrooke
Commissaire au lobbyisme du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé des organismes soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 45 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

21 septembre 2010

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Fournier, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des finances publiques, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence du revenu du Québec, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques le 22 et le 28 septembre 2010 et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Fédération canadienne de l'entreprise indépendante
Fédération des Chambres de commerce
Syndicat des professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec
Ordre des comptables agréés du Québec
Front d'action populaire en réaménagement urbain
Association des juristes de l'État
Barreau du Québec
Barreau canadien
Syndicat de la fonction publique du Québec
Corporation des comptables généraux accrédités
Conseil du patronat
Union des consommateurs du Québec
Commission de la fonction publique
Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 10 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 50 minutes partagées également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

21 septembre 2010

QU'une période de 15 minutes soit prévue pour les remarques finales partagée également entre le groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés de l'opposition;

QUE le ministre du Revenu soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Fournier, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale à l'égard du projet de loi n° 103, Loi modifiant la Charte de la langue française et d'autres dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de compléter ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 109, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

M. Chagnon, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail, afin de décider si la commission veut se saisir d'une pétition.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Chagnon, deuxième vice-président, informe l'Assemblée que, le mercredi 22 septembre 2010, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Bédard (Chicoutimi).

21 septembre 2010

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec mandate la Commission des institutions afin de faire la lumière sur la contradiction entre l'intervention admise par Me Denis Roy du cabinet du premier ministre auprès du Procureur général du Québec dans le mégaprocès des Hell's Angels et la réponse formulée à l'Assemblée nationale par le premier ministre le 23 octobre 2003 :

« ...et s'il est en train de nous demander si, oui ou non, moi, je suis intervenu, si j'ai posé des gestes, ou quelqu'un de mon bureau, dans une affaire qui est devant les tribunaux, la réponse, évidemment, c'est non »;

QU'elle entende toutes les personnes qu'elle jugera nécessaire, notamment le premier ministre, M. Stéphane Bertrand, Me Denis Roy et Me Marc Bellemare.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Thériault, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 111, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail afin de favoriser l'exécution réciproque de décisions ordonnant le paiement d'une somme d'argent, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 111 est adopté.

21 septembre 2010

M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 111 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 17 h 06, à la demande de M. Dutil, leader adjoint du gouvernement, M. Chagnon, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 18 h.

Les travaux reprennent à 18 h 01.

Débats de fin de séance

L'Assemblée tient un débat de fin de séance sur une question adressée par M. Gaudreault (Jonquière) à Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, concernant les contrats d'Hydro-Québec.

Mme Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, propose l'ajournement des travaux au mercredi 22 septembre 2010 à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 18 h 14, M. Chagnon, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 22 septembre 2010, à 9 h 45.

21 septembre 2010

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le samedi 12 juin 2010, à 8 h 50, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Gagnon, directeur du Secrétariat de l'Assemblée et représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Pierre Duchesne, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 100 Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette

Le Président

YVON VALLIÈRES